

Mais la foule, surexcitée au dernier des points, ne tint aucun compte des avertissements qui lui furent donnés, et les gendarmes se virent assaillis à leur tour. Le brigadier reçut deux coups de pierre qui le blessèrent grièvement.

A bout de patience, ce brave militaire fit charger les émeutiers. Dans cette charge, quelques individus furent atteints par le sabre des gendarmes.

Deux d'entre eux sont morts de leurs blessures ; le troisième est blessé légèrement.

Presque aussitôt arrivaient d'Alais, conduits par le sous-préfet, 100 hommes du 99^e de ligne.

M. le préfet du Gard, prévenu télégraphiquement et craignant, non sans raison, un soulèvement général des mineurs, s'est empressé d'expédier sur les lieux un bataillon d'infanterie et quelques brigades de gendarmerie. Lui-même est parti pour Bessèges ce matin à six heures, accompagné de M. le procureur de la République et du général de brigade.

A l'heure où je vous écris, l'ordre est rétabli. Si, par hasard, un nouvel incident se produisait, je vous l'enverrais.

Les journaux de Nîmes confirment le récit que nous venons de donner ; et une dépêche, que nous recevons au dernier moment, annonce que tout est calme.

Nouvelles de Belgique et de la frontière.

Toutes les nations se prussianisent, c'est-à-dire cherchent à impatroniser chez elles le service militaire personnel, par des procédés plus ou moins analogues à ceux des Prussiens. C'est maintenant le tour de la Belgique. Cette nation, quoique neutralisée, croit nécessaire de renforcer son armée ; sa neutralité, garantie par toutes les grandes puissances, ne lui paraît pas suffisante ; les traités valent si peu. L'accord cependant n'est pas général et si les libéraux acceptent la militarisation et même y poussent, les catholiques montrent moins d'enthousiasme. La question n'est pas encore tranchée.

Hier, dit le *Moniteur Belge*, a été close l'exposition qui a été, sans contredit, l'une des plus belles qui ont eu lieu à Bruxelles.

À côté se trouve encore l'exposition des œuvres de M. Gallait, faite au profit de la caisse centrale des artistes belges. Elle sera terminée demain. Cette exposition a reçu un grand nombre de visiteurs, elle se compose de deux tableaux : la *Paix* et la *Guerre* et de trois portraits, celui du général de Lacroix, celui d'une jeune femme et celui d'une petite fille en paletot. Ce dernier a été peint par l'artiste *con amore* et avec des adresses d'âme. C'est un petit chef-d'œuvre exécuté en pleine lumière, où la finesse et la transparence des chairs le disputent à la franchise de la pose.

On lit dans la *Verité*, de Tournai :

« Dans la journée de jeudi, un bien triste événement a mis tous les habitants de la grande boucherie en émoi. Un boucher, le sieur X..., a abattu d'un seul coup le poignet de sa sœur qui lui avançait imprudemment une pièce de viande, tandis qu'il se trouvait devant elle, et qu'il se trouvait à la portée de sa main. »

« Aussi, Messieurs, la Justice ne vient point de la terre : c'est une fille du Ciel. Elle descend de Celui qui a fondé le droit, l'autorité de la liberté, en faisant toutes choses avec nombre, poids et mesure, et qui a établi les rapports naturels et essentiels sans lesquels il n'y aurait ni ordre ni harmonie entre les êtres sortis de sa main. »

« Ôtez l'idée d'un Dieu Créateur, Conservateur et Législateur de l'univers et de l'humanité, la Justice n'est plus qu'une fiction, une convention derrière laquelle pourraient s'abriter toutes les usurpations et toutes les tyrannies. »

« Aussi, Messieurs, vous sentez l'union intime de la Religion et de la Justice. Ce sont deux sœurs nées du même Père, qui concourent au même but en remplissant des fonctions différentes. A la Justice de protéger les droits et de sauvegarder les intérêts ; à la Religion de consoler le malheur et de couronner la vertu ; la première punit le

crime, la seconde en étouffe même la pensée ; celle-ci porte à la pratique du bien par l'attrait de l'amour, celle-là prévient le mal par le frein de la crainte ; toutes deux sont si étroitement unies que les noms de Magistrature et de Sacerdoce s'appliquent réciproquement au ministère du Juge et du Prêtre.

« Qu'elles sont grandes et fortes lorsqu'elles s'unissent dans un fraternel embrassement. *Justitia et pax osculatae sunt*, quand l'équité et la paix s'embrassent, quand la Justice vient demander à la Religion ses bénédictions et ses prières, et que la Religion, à son tour, proclame devant les peuples la sainteté des droits de la justice ! »

« C'est le spectacle que vous donnez chaque année, Messieurs de la Cour, à cette bonne et noble cité de Douai et à son vaste ressort. Si votre Palais n'a pas sa Sainte-Chapelle, vous ne voulez point que Jésus-Christ soit exclu du temple de la Justice. Vous venez prier Celui qui est le Juge suprême et infailible et qui donne aux Juges de la terre le discernement et la sagesse, la force et la douceur, la fermeté et la droiture de caractère qui ne connaissent d'autre dépendance que celle du respect du droit, de l'autorité et de la vraie liberté ! »

« Vous venez écouter la voix de Dieu qui vous dit par le Roi prophète :

Jugez pour la veuve et pour l'orphelin ; justifiez le pauvre et le faible, défendez le pauvre et l'indigent contre les oppresseurs. Si mon incorruptible lumière n'éclaire vos jugements, tous les fondements de la société seront ébranlés.

« L'auguste Victime que je vais immoler sur l'autel vous apprendra de plus en plus le dévouement et le sacrifice. Oui, Messieurs, le sacrifice de votre repos, de l'intérêt, de l'ambition, de la popularité, et quelquefois le sacrifice de la vie. La magistrature a eu ses martyrs dont le sang a été mêlé à celui des soldats et des prêtres, comme pour montrer que la Religion et la Justice unies par une commune origine sont inséparables dans leurs destinées. »

« Et toutefois, plaise à Dieu que vous n'ayiez pas besoin de cette suprême consécration pour mériter d'être couronné par Celui qui jugera les Justices mêmes ! AMEN. »

Après la Messe a eu lieu l'audience solennelle qui se réduit ordinairement à la lecture d'un discours prononcé par M. le procureur-général ou par un membre du Parquet.

C'est M. Bagneris qui a rempli cette tâche en traitant des devoirs des magistrats ; il l'a fait avec une hauteur de vue et, disons-le aussi, avec un courage remarquable.

Il a traité des devoirs de la magistrature qui, pour les réduire à ce qui concerne plus spécialement ces fonctions éminentes, peuvent se réduire à trois : La *Science*, la *Force* et la *Justice*.

Il nous est impossible d'analyser ce travail très-remarquable qui sera certainement imprimé, ce qui nous permettra d'y revenir ; mais disons dès à présent, qu'il est rare d'entendre exprimer des vérités plus pratiques, développées d'une façon plus digne et plus convenable. Ajoutons, et nous sommes bien sûrs de ne pas être démentis par l'auditoire d'élite qui assistait à cette séance, qu'il est beau de voir des magistrats comme les nôtres assister avec un recueillement que nous pouvons appeler religieux à ces sortes de mercuriales, qui, en rappelant à ceux qui jugent les hommes ce qu'ils doivent être, ne font guère que nous montrer ce qu'ils sont.

C'est surtout en parlant de la *Justice* que M. Bagneris s'est élevé aux plus hautes considérations en montrant qu'elle émane et ne peut émaner que de Dieu. (*Journal du Nord*.)

L'*Echo du Nord* annonce, sans explications, que le traité intervenu entre la Compagnie du chemin de fer du Nord-Est et la Compagnie du chemin de fer du Nord, ne sera pas ratifié. Ce traité avait pour objet de concéder, à

cette dernière compagnie, l'exploitation des lignes concédées et construites par la première.

Il annonce en même temps que la compagnie du Nord-Est va en confier l'exploitation à la compagnie de Lille à Valenciennes, devenue, par la concession ou l'adjonction de nouvelles lignes d'intérêt départemental ou local, compagnie du Nord-central. Cette dernière partie de l'article étant éventuelle, nous la donnons sous la même réserve.

L'administration du timbre vient, paraît-il, d'acheter le secret de la composition d'une encre absolument indélébile, et qui résiste à l'action de tous les réactifs connus.

Elle pourra, grâce à cette découverte, mettre un terme aux nombreuses fraudes qui se commettaient au grand préjudice du Trésor, et qui consistaient à rendre au papier timbré ayant déjà servi sa blancheur primitive.

On évalue à 600,000 fr. environ la perte subie annuellement par le Trésor, par le lavage des timbres, dans le seul département de la Seine.

L'emploi de l'encre indélébile va, dit-on, être imposé à tous les officiers publics chargés de la rédaction des actes. Elle sera vendue avec les timbres dans tous les débits, et son emploi sera rendu obligatoire par un règlement administratif.

On nous écrit d'Orchies :

« Notre marché aux grains du 4 courant était mieux approvisionné que le précédent, les offres étaient nombreuses, mais avec des demandes suivies les cours sont restés fermes. Les seigles, moins recherchés, ont subi une baisse d'environ 50 centimes par hectolitre ; les fèves ont été très offertes ; l'exportation n'a pas voulu payer les prix demandés ; quand à l'avoine elle a été vendue moins facilement, mais les prix n'ont pas changé. »

« Voici nos cours actuels. Blé de choix pour semence de 28 à 30 francs, — blé blanc première qualité de 24 à 26, — blé gris de macaux de 22 à 24, — seigle de 12 à 14 — fèves de 13 à 15 ; avoine de 7.25 à 9.25 l'hectolitre suivant qualité et provenance. »

État-Civil de Roubaix.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

3 novembre. — Hyppolite Descamps, 23 ans, ourdisseur, et Laure Duquenois, 23 ans, tisserande. — Augustin Wambeke, 58 ans, scieur de long, et Caroline Werrebrouck, 52 ans, lessiveuse. — Dominique Carlier, 22 ans, peigneur, et Marie Derycke, 25 ans, soigneuse. — Désiré Doman, 32 ans, tailleur, et Amélie Bremer, 22 ans, repasseuse. — Henri Staelens, 21 ans, tisserand, et Romane Levillie, 28 ans, d'aideuse. — Adolphe Duponchel, 23 ans, tisserand, et Marie De Neys, 20 ans, tisserande. — Charles Bauwens, 28 ans, tisserand, et Léonie Vergison, 22 ans, piquière. — Joseph Desmet, 23 ans, tisserand, et Jeanne Vandebosche, 22 ans, tisserande. — Pierre Budts, 38 ans, tourneur en bois, et Philomène De Roover, 25 ans, soigneuse. — Jean-Baptiste Morlinghem, 32 ans, maçon, et Coralie Leroy, 26 ans, journalière. — Jules Lepers, 24 ans, employé de commerce, et Céline Pernoit, 18 ans, bobineuse. — Henri Delannoy, 47 ans, embailler, et Adéline Leveugle, 40 ans, servante. — Edouard Samyn, 26 ans, tisserand, et Eléonore Jonville, 26 ans, corsetière. — Alphonse Bot, 23 ans, journalier, et Coralie Lerouge, 19 ans, journalière. — Jean-Baptiste Crepel, 35 ans, domestique, et Marie Fourneau, 32 ans, repasseuse. — Jules Parent, 28 ans, apprêteur, et Julienne Delobel, 30 ans, bobineuse. — Adolphe Coussaert, 25 ans, tisserand, et Laure Desmons, 21 ans, journalière. — Adolphe Mille, 28 ans, fileur, et Joséphine Parton, 29 ans, bobineuse. — Edmond Bourgeois, 25 ans, fileur, et Elise Lecoute, 23 ans, bobineuse. — Renaud Verplanck, 22 ans, monteur de métiers, et Clémentine Delecluse, 20 ans, bobineuse. — Adolphe Delbergue, 28 ans,